



POINT COMMUNE

N° 11 > Décembre 2004

Vincent Krayenbühl > Monsieur Mobilité

Politique sportive et culturelle > Riviera vaudoise

Procédures d'autorisations > Projet InteCom



Les accords bilatéraux > nouveautés 2004

La première confusion régulièrement rencontrée est liée à l'entrée dans l'Union Européenne, le 1er mai dernier, de dix nouveaux pays: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre.

A ce jour, les ressortissants de ces pays ne bénéficient pas des accords de libre circulation signés entre la Suisse et l'Union Européenne, et entrés en vigueur le 1er juin 2002. Ils n'ont dès lors pas un droit à l'emploi et doivent déposer une demande identique à celle prévalant pour les pays tiers. Le contingent de permis pour cette catégorie de travailleurs est très congru et en principe réservé à des spécialistes; la prise d'emploi ne peut avoir lieu qu'après obtention de l'autorisation.

L'élargissement se fera progressivement, de manière similaire à celle qui a été appliquée aux Quinze, probablement dès le second semestre 2005.

Autre point d'incompréhension, la seconde phase des premiers accords bilatéraux.

Depuis le 1er juin 2004, quelques mesures nouvelles sont intervenues, en particulier la suppression de la priorité des travailleurs indigènes sur le marché du travail suisse et du contrôle préventif des conditions de salaire et de travail. Des commissions tripartites ont été mises sur pied pour veiller à ce que ces mesures n'entraînent pas de dumping salarial.

Les employeurs procèdent de la manière suivante:

- jusqu'à 8 jours, aucune formalité, sauf dans les domaines de la construction, génie civil et second œuvre; restauration; nettoyage industriel et domestique; surveillance et sécurité (ces branches sont astreintes à l'annonce dès le 1er jour).
- pour une durée de moins de 3 mois, il leur suffit d'annoncer la prise d'emploi sur le site internet www.imes.admin.ch. Le travailleur n'a quant à lui pas à s'inscrire.
- si la prise d'emploi est d'emblée prévue pour une durée indéterminée ou supérieure à quatre mois, le travailleur passe s'enregistrer au contrôle des habitants et l'employeur remplit une formule de demande, téléchargeable sur le site www.population.vd.ch. L'activité doit être annoncée au moins une semaine avant la prise d'emploi.

Contrairement à une idée répandue, les frontaliers font toujours l'objet d'une procédure de demande, y compris pour les changements d'employeur.

Depuis juin 2002, les personnes habitant dans toutes les zones frontalières extérieures peuvent travailler dans toutes les zones frontalières suisses. Par exemple, un frontalier de Bâle peut théoriquement travailler à Lausanne, ou un frontalier du Tessin à Vallorbe. Mais un frontalier ne peut pas travailler hors de la zone frontalière (à Moudon par exemple) et une personne habitant à Lyon ne peut pas venir travailler à Nyon. Ce n'est que dans trois ans que cette notion de zone frontalière disparaîtra.

Les frontaliers peuvent cependant prendre une résidence secondaire en Suisse et ne retourner chez eux que le week-end. Dans ce cas toutefois, ils seront imposés à la source... ce qui explique le manque d'engouement pour cette pratique!

Un dernier point: les contingents pour travailleurs européens sont fortement sollicités. Depuis cette année, ils sont libérés trimestriellement et régulièrement épuisés en un mois environ. Entre-temps, même les travailleurs européens remplissant les conditions théoriques pour bénéficier d'un permis B reçoivent un permis L. On constate cependant que les employeurs, bailleurs, banquiers et certains services publics assimilent les permis L aux anciens saisonniers et que l'idée qu'il s'agit de personne bénéficiant de tous les droits accordés par les accords de libre circulation a de la peine à faire son chemin.

Je dirais pour conclure que parmi toutes les procédures évolutives auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés, ces accords, avec leurs échéances diverses et différenciées, sont particulièrement coûteux en termes de compréhension, de mise en oeuvre et de communication à nos différents interlocuteurs. Entre les personnes qui sont sûres que rien n'a changé et celles persuadées que la libre circulation est d'ores et déjà acquise, l'élastique est bien tendu !!!



Claude PETIT
Présidente de l'AVDCH

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Sommaire

N° 11 > Décembre 2004

- 2 Procédures d'autorisations
> Projet InteCom
- 4 Un système d'information
sur les bâtiments
- 5 Vincent Krayenbühl >
«Monsieur Mobilité»
du canton
- 9 Nouvelle formation
commerciale de base >
Bilan après une année
- 10 Politique sportive
sur la Riviera
- 11 Politique culturelle
sur la Riviera
- 14 Publiportage >
Un léopard en Suisse
romande
- 15 Lutter efficacement
contre les «ardoises
médicales»
- 17 mémento
- 18 Publications

Vœux

Les membres du comité de rédaction vous adressent leurs
vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Que les vents vous soient propices et favorables
pour la prochaine croisière annuelle au cours de laquelle
ils vous souhaitent réussite et succès ainsi
que satisfactions de tous ordres.

Bonnes fêtes et merci de votre précieuse collaboration.

Pour le comité de rédaction: Nadine Calame



Procédures d'autorisations > Projet InteCom

Voici un peu plus de quatre ans, la centrale des autorisations (CAMAC) mettait en service son nouveau site www.camac.vd.ch, dédié à la gestion de la procédure de demande de permis de construire. Cet outil offre aux partenaires de la CAMAC, communes, mandataires et services cantonaux, un environnement de travail et de collaboration moderne et efficace.

Le lancement, cette année, du projet InteCom en collaboration avec le canton de Neuchâtel s'inscrit dans une volonté de simplification, d'amélioration et d'extension des possibilités offertes aux partenaires de la CAMAC autour des procédures d'autorisations. Ces dernières sont considérées comme étant des facteurs influents pour la vitalité économique des régions et des communes.

Ce projet comprend 7 axes d'amélioration qui ont été identifiés et confirmés par une enquête auprès des communes vaudoises. Il s'agit des axes suivants:

- Pouvoir disposer, au niveau de la présentation, d'un questionnaire général électronique similaire au questionnaire papier.
- Pouvoir produire directement depuis le site CAMAC des documents officiels comme le permis de construire, le permis d'habiter, etc.
- Pouvoir réaliser la collecte électronique des statistiques de la construction directement depuis le site de la CAMAC.
- Favoriser l'échange électronique par rapport aux échanges papiers quand c'est possible.
- Pouvoir récupérer les données de la base de données de la CAMAC.
- Pouvoir organiser, pour les communes disposant de services spécialisés, la consultation de ces mêmes services avec l'outil CAMAC.
- Pouvoir utiliser la plate-forme de la CAMAC par les communes pour gérer les dossiers de compétence municipale en concluant une offre de prestation avec la CAMAC.

Sur l'ensemble des communes vaudoises sollicitées, 160 communes ont répondu au questionnaire envoyé. Avec une échelle d'évaluation allant de 1 (inutile) à 4 (très important), l'analyse des réponses, présentées dans le graphique ci-dessous, fait apparaître clairement l'importance accordée à la présentation du questionnaire général, à la production des documents officiels directement depuis le site et à la facilité de la collecte des statistiques de la construction via la CAMAC.

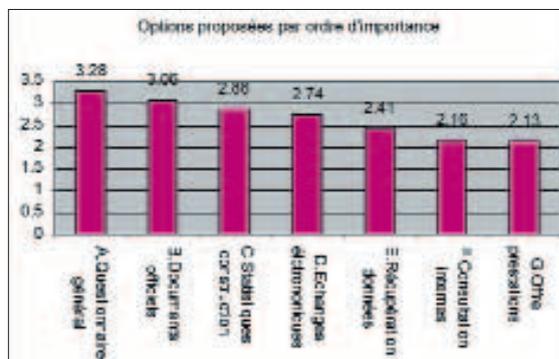


Fig. 1: Résultat de l'enquête pour le projet InteCom

Bilan intermédiaire et perspectives

Le bilan de cette fin d'année est riche en réalisations. Deux des 7 axes prioritaires ont été mis en place: l'axe A (questionnaire général électronique) et l'axe C (statistiques de la construction) décrits ci-après.

En ce qui concerne la production de documents officiels directement depuis l'outil CAMAC (axe B), la mise en place est prévue pour fin mars 2005. L'ensemble du projet InteCom devrait être bouclé pour la fin de l'année 2005 avec comme dernière étape la mise en place de l'offre de prestation consistant à ouvrir, pour les communes qui le souhaitent et moyennant une convention d'utilisation, la plate-forme de la CAMAC pour leur propre usage (axe G).

Il est à noter que la mise en œuvre globale du projet intègre, en plus des organes de pilotage stratégique et de

coordination du projet, un groupe de travail communal composé des communes de Corsier, Le Chenit, Morges, Vevey ainsi que du BTI d'Echallens.

Nouveau questionnaire général électronique (axe A)

La mise en place du nouveau questionnaire général électronique a pour objectif principal l'unification de la représentation «papier» et la représentation électronique des formulaires de demandes de permis de construire. Ce système permettra de pallier les difficultés de vérification et de contrôle qu'éprouvent actuellement les responsables communaux en confrontant le questionnaire électronique reçu du mandataire et le formulaire papier de base. Il répond à plusieurs demandes formulées par les communes et doit également encourager les mandataires à saisir électroniquement les dossiers de demandes de permis de construire. (voir figure 2 sur la page suivante).

Statistiques de la construction (axe C)

La fourniture annuelle des données dans le cadre de la statistique fédérale de la construction est une obligation qui concerne le canton, les communes et, par l'intermédiaire de ces dernières, les architectes et mandataires. Sachant qu'une bonne partie des informations demandées se trouvent déjà dans le questionnaire général de demande de permis de construire, la CAMAC a mis en place, en collaboration étroite avec le Service de recherche et d'information statistique (SCRIS) et le Service de l'information sur le territoire (SIT), une première récolte électronique des statistiques de la construction pour la fin de l'année 2004 via l'outil de la CAMAC. Ce projet a comme objectif principal l'intégration



des deux processus concernés, à savoir la demande de permis de construire et la collecte des statistiques de la construction, afin de simplifier le travail des différents acteurs concernés, conformément à l'objectif de simplification exprimé par le Conseil d'Etat dans son programme de législation. (Voir figure 3).

Les principaux bénéficiaires sont:

- Les services communaux n'auront plus à fournir à la Confédération des informations déjà transmises au Canton dans le cadre du processus de demande de permis de construire;
- Les données sont immédiatement exploitables par les communes et le Canton alors que, dans le processus actuel, les statistiques ne sont retransmises au SCRIS et exploitées que six mois plus tard.

En ce qui concerne les maîtres d'ouvrage et leurs mandataires:

- Economie en terme de saisie de l'information du fait qu'une bonne partie de l'information est déjà fournie dans le processus de demande de permis de construire.
- La collecte étant intégrée dans le processus administratif, ces informations peuvent être fournies au fur et à mesure de l'avancement ou du bouclage des projets. Ceci permettra d'étaler dans le temps la charge de travail et donc d'intégrer cette obligation directement dans le processus de suivi du projet.

The image shows a form titled 'Bâtiment' from the Swiss Confederation. It is for the 'Statistique de la construction et des logements / Registre fédéral des bâtiments et des logements'. The form includes a header with the Swiss cross logo and the text 'Office fédéral de la statistique, Bundesamt für Statistik, Ufficio federale di statistica, Office fédéral de statistique'. Below the header, there are fields for 'Commune' and 'N° de permis d'ouvrage'. A red arrow points to a note: 'Ce questionnaire doit être rempli le 21.12, dans le cadre de la statistique annuelle de la construction et des logements, pour chaque bâtiment nouveau, transformation et démolition terminés.' There is a section 'Comment remplir?' with instructions. The main section is 'A Identification du bâtiment' with numbered steps: 1. N° de projet OFS, 2. N° officiel de dossier de construction, 3. Lieu de construction, 4. Nature de l'ouvrage, 5. N° de parcelle, 6. N° officiel du bâtiment, 7. Surface et volume (potentiel) du bâtiment, 8. Adresse de l'immeuble, 9. Année d'achèvement de la construction / transformation / démolition. Below this, there are options for 'un bâtiment nouveau', 'une transformation', or 'une démolition'. At the bottom, it says 'Nous vous remercions vivement de votre précieuse collaboration'.

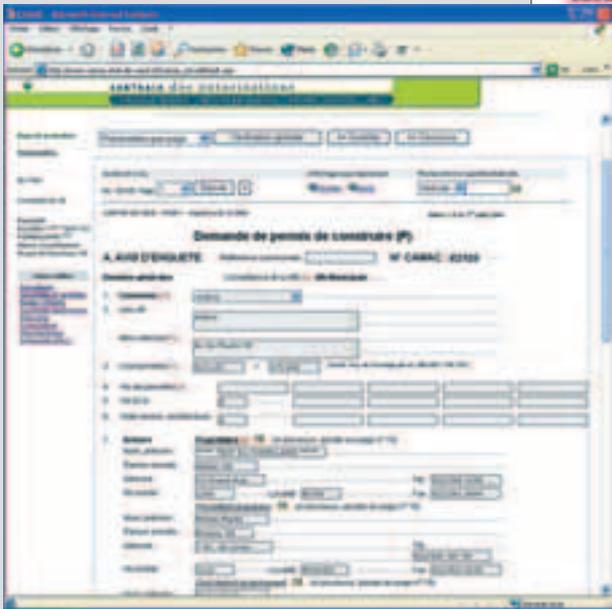


Figure 2: Copie d'écran du questionnaire général électronique

Figure 3: Fiche bâtiment pour les statistiques

Pour l'année 2004, année de transition, 227 communes se sont annoncées pour participer à cette récolte électronique via le site de la CAMAC. Elles ne rempliront donc plus les formulaires roses de l'OFS pour tous les projets 2004 ayant été saisis par ce moyen et pourront demander aux mandataires concernés de saisir directement les informations complémentaires sur le site de la CAMAC. Les données récoltées et validées seront transmises au SCRIS, puis à l'Office fédéral de la statistique et alimenteront le futur système d'information cantonal sur les bâtiments (SIBAT).

Texte > Abdelilah Zertiti, chef de la CAMAC

Un système d'information cantonal sur les bâtiments

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur le registre des bâtiments et logements (mai 2000), la charge de la collecte des données pour la statistique a augmenté pour les communes. Comme présenté dans l'article de la CAMAC, cette charge peut être diminuée par une réorganisation des flux et une répartition adéquate des rôles.

A l'avenir, la gestion des registres administratifs jouera un rôle toujours plus important, nous en avons un exemple avec le projet de loi fédérale sur l'harmonisation des registres de personnes.

Pour qu'un registre puisse être exploité, il est important qu'il soit géré par les personnes les mieux à même d'en garantir la mise à jour et la qualité et qu'il couvre de manière homogène tout le territoire. Le système d'information cantonal sur les bâtiments (SIBAT) offrira aux communes un mode de gestion du registre des bâtiments et des logements plus proche des besoins des utilisateurs, intégré dans l'environnement de la CAMAC, et s'appuyant sur l'expertise du SIT (service de l'information sur le territoire) en matière de collecte et de diffusion de données sur le territoire.

La première étape entrera en production début 2005, avec la possibilité de sélectionner un bâtiment existant lors d'une demande de permis de construire portant sur une transformation ou démolition de bâtiment. La seconde étape, prévue pour fin 2005, offrira la possibilité de mettre à jour le registre des bâtiments et des logements directement à partir des données collectées dans la CAMAC. D'autres fonctionnalités attrayantes (comme par exemple la possibilité de localiser un bâtiment sur une carte) seront mises à disposition des communes. La transmission des données ainsi collectées vers l'Office fédéral de la statistique sera assurée.

Gestion des adresses municipales

L'un des aspects les plus importants pour la localisation et l'identification d'un bâtiment est son adresse. Pour le registre fédéral comme pour le système d'information cantonal sur les bâtiments, les adresses de bâtiment constituent la clé d'une exploitation efficace des données.

En effet, comment permettre aux contrôles des habitants de localiser une personne dans un bâtiment, comme l'exigera la future loi fédérale sur l'harmonisation des registres, si plusieurs bâtiments d'une commune ont la même adresse?

Ce problème se pose déjà pour les services d'intervention qui exploitent depuis plusieurs années des centrales d'alarmes et de conduite des opérations. La sécurité des personnes passe par une localisation rapide sur la base d'une adresse complète, composée d'un nom de rue ou de lieu et d'un numéro.

Consciente de ces problèmes, la Confédération prépare en collaboration avec les cantons une publication pour informer les communes qui souhaiteraient entrer dans une démarche de création d'adresses municipales. Cette publication, disponible en 2005, reprendra les éléments de la nouvelle norme suisse SNV612040 sur les adresses de bâtiments, et fournira des exemples ainsi que des indications concrètes destinées à des non-spécialistes. Une documentation technique complémentaire sera mise à disposition des communes et des bureaux techniques.

Attribuer des adresses a un coût que ni la Confédération, ni le canton ne peuvent entièrement couvrir. C'est donc au travers d'une répartition judicieuse des tâches et d'une planification réaliste que cet objectif sera atteint. Il ne faut toutefois pas perdre

de vue le potentiel d'économies à moyen terme, surtout dans la perspective du prochain recensement fédéral de 2010.

Comment participer

Afin que les besoins et expériences des communes soient correctement pris en compte, soit au niveau du système d'information sur les bâtiments ou pour la gestion des adresses municipales, un groupe de suivi sera mis en place début 2005. Les communes intéressées à participer, selon des modalités encore à préciser, peuvent d'ores et déjà s'annoncer à l'adresse suivante:

info.sitacv@vd.ch ou prendre contact avec le responsable du projet au service de l'information sur le territoire: M. Philippe Latty Tél. 021 316 70 13.

8



Vincent Krayenbühl > «Monsieur Mobilité» du canton

Un très vieil adage disait: «Celui qui n'avance pas recule». Une telle affirmation n'a jamais été aussi vraie qu'aujourd'hui. En effet, notre société est de plus en plus sujette à d'importants changements tant sur le plan du comportement que sur celui des infrastructures. Ce constat se vérifie particulièrement dans le domaine des transports privés et publics. Il y a encore quelques décennies, les gens habitaient et travaillaient dans leur village et ils n'en sortaient que rarement. Maintenant, ils habitent toujours dans leur village mais ils travaillent à l'extérieur, leurs épouses et leurs enfants pratiquant leurs activités le plus souvent également en dehors de la commune de résidence. Si l'on ajoute à cela un accroissement démographique régulier et même important dans certaines régions, nous en arrivons à la situation actuelle où les routes ont de plus en plus un goût de bouchon et les transports publics des allures de boîtes à sardines! Nos autorités ont compris depuis longtemps déjà les enjeux liés à cette problématique

des transports et, dans cette optique, elles ont procédé à de nombreuses études afin de trouver les meilleures solutions.

En cette fin 2004, le 12 décembre plus précisément, tous ceux qui utilisent les transports publics vont concrètement voir la différence avec la mise en service de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis, ainsi que les nouvelles offres de transports régionaux et de grandes lignes.

Si ces changements d'horaires et de comportements seront assez peu visibles pour les non-utilisateurs, que dire du chantier du M2, déjà surnommé le chantier du siècle, qui dotera la capitale vaudoise du premier et seul métro automatique de Suisse.

Pour répondre à toutes les questions concernant ces nouveautés, nous avons rencontré le «Monsieur Mobilité» du canton, soit Vincent Krayenbühl, chef de service et responsable de la mobilité au Département des infrastructures (DINF), dirigé par le Conseiller d'Etat François Marthaler.

Point Commun(e):
– Monsieur Krayenbühl, pouvez-vous vous présenter?

Vincent Krayenbühl: - Je suis né à Londres en 1953; mon père travaillait à cette époque en Angleterre, j'ai vécu les huit premières années de mon existence sur la Blanche Albion et en Irlande du Nord, ce qui m'a permis de devenir un parfait bilingue. De retour en Suisse, je fais un bac latin-grec au gymnase de la Cité alors tenu par le célèbre directeur Rapp, puis j'obtiens mon diplôme d'ingénieur civil à l'EPFL avec, comme sujet de mémoire, les transports déjà! Sur la lancée j'ai également réussi une licence HEC en gestion d'entreprise. Après deux ans passés comme assistant du professeur Bovy à l'Institut des transports de l'EPFL, je traverse l'Atlantique pour faire un Master en génie civil avec spécialisation en transports au Massachusetts Institute of Technology. Je reviens au pays en 1979 et suis engagé par le Conseiller d'Etat Marcel Blanc afin de travailler à l'élaboration du nouveau plan cantonal des transports. En juillet 1981, je me vois confier le poste de chef de l'Office des transports et du tourisme du Canton de Vaud... 23 ans après, je suis toujours responsable de ce dicastère des transports qui est devenu depuis l'année dernière le Service de la mobilité.





- Pendant ces 23 ans, qu'elles ont été vos plus grandes satisfactions?

- Il y en a plusieurs:

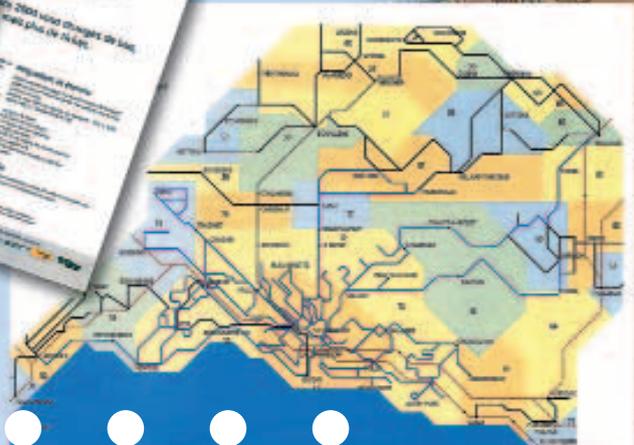
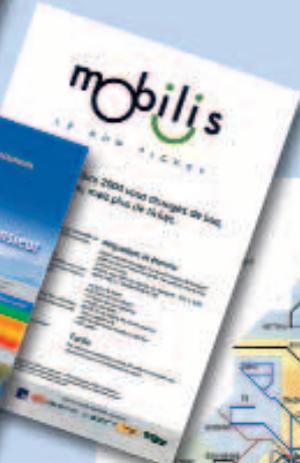
- Le TSOL (Tramway du Sud-Ouest Lausannois) dont nous avons commencé l'étude au début des années 80 et dont la mise en service, en été 1991, confirma la justesse et la nécessité de ce nouvel axe de transport public drainant toute la population comprise entre Lausanne et les localités de l'Ouest lausannois, ainsi que les différents campus universitaires situés au sud.
- Le prolongement de la ligne du LEB, de l'avenue de Montétan jusqu'à la place de l'Europe où, avec la «Ficelle», le TSOL et bientôt le M2, ces lignes forment la nouvelle gare de l'Europe, véritable centre névralgique des transports du Grand-Lausanne.
- Les études et la planification du M2, un projet qui a été approuvé par le peuple en 2002 et qui sera mis en service en 2008.
- La loi cantonale sur les transports, adoptée par le Grand Conseil en 1990. Cette loi règle les relations entre l'Etat, les entreprises de transports publics et les communes. Ce qui est très important puisque vous n'êtes pas sans savoir que les communes participent très largement aux dépenses des transports. Cette loi a été modifiée en 2000 afin d'assumer une

meilleure répartition des charges entre communes faisant partie d'un même bassin de transport.

- Tourisme 2000, un concept approuvé en 1991 par le Grand Conseil qui proposait le renouvellement de l'ensemble des installations de remontées mécaniques du canton. Des liftings indispensables pour doper un secteur du tourisme désenchanté à la suite du refus des Lausannois de soutenir la candidature olympique de leur ville.
- Le concept du Réseau Express Vaudois (REV) regroupant les principales lignes desservant le centre du canton et reliant les principales villes.
- Mobilis, un nouveau concept de titre de transport, plus pratique et flexible qu'avant, que son slogan résume parfaitement: «Changez de bus, de train ou de car, mais pas de ticket!».

- Pour gérer autant de projets, comment votre service est-il structuré?

- Nous sommes naturellement handicapés par les mauvaises finances cantonales, qui rendent plus difficiles les tâches de maintenance et encore plus utopiques certains projets ambitieux. Le Service de la mobilité réalise des planifications multimodales de transports, c'est-à-dire que nous devons tenir compte des transports publics, du trafic routier et des mobilités douces (piétons, deux-roues). Nous sommes 15 personnes qui travaillent en équipe et faisons le relais avec le Conseiller d'Etat François Marthaler, les autorités régionales, communales et les entreprises de transports. Notre service collabore aussi avec les services des routes, de l'aménagement du territoire, de l'économie, du logement et du tourisme ainsi que celui de l'environnement et de l'énergie.



POINT DE CONTACT



- Voyez-vous des problèmes en matière de transports avec le redimensionnement des districts?

- Nous avons déjà fait notre propre découpage, avec la division du canton en sept bassins de transport, qui implique une réorganisation des entreprises de transport autour de cette régionalisation. Ces sept secteurs sont:

1. Nord Vaudois - Vallée de Joux
2. Les 3 districts de la Broye
3. Nyon - Rolle - Aubonne
4. Morges - Cossonay
5. Lausanne - Echallens - Oron
6. La Riviera vaudoise (Vevey-Montreux) et le Pays-d'en-Haut
7. Aigle et le Chablais

Nous devons tenir compte du rattachement des communes à ces différents pôles; le développement économique d'une région est intimement lié à son accessibilité et par conséquent à son réseau de transport.

- Comment se répartissent les coûts de la mobilité?

- En matière de trafic régional et de métros, le canton prend en charge le 70% et les communes le 30%. Pour le trafic urbain (lignes de bus et de trolleybus), c'est l'inverse: 70% pour les communes et 30% pour l'Etat.

- Quels sont vos plus gros dossiers actuels?

- Vous avez tous entendu parler de Rail 2000 1ère étape. Dès le 12 décembre 2004, tous les horaires des transports publics de Suisse vont changer afin d'offrir aux utilisateurs des fréquences à la demi-heure voire inférieures, en concordance avec les nouveaux horaires «Grandes lignes» des CFF. Finie l'époque où chacun faisait son

horaire dans son coin en ne tenant pas compte de l'interactivité des autres prestataires.

- Mobilis qui est la démonstration concrète de cette nouvelle conception des transports publics. Un seul titre de transport donnant droit à un parcours limité par zones et cela avec tous les moyens de transports proposés (CFF, trains régionaux, CarPostal, bus régionaux et lignes urbaines), sauf les bateaux de la CGN et les avions de la Blécherette (rires).

- Et bien entendu le M2, le chantier du siècle comme certains l'appellent. Nous avons supervisé les études, choisi le tracé et sommes responsables du suivi de sa réalisation au niveau cantonal. Un métro budgété à 590 millions de francs et réalisé par la Société du Métro Lausanne-Ouchy qui fait un emprunt de 215 millions garantis par le canton et la ville de Lausanne, le solde, soit 375 millions, étant à charge de l'Etat de Vaud et de la Confédération.



- Toute la partie transports et mobilité du nouveau plan directeur cantonal préparé par le Service de l'aménagement du territoire et portant sur le développement du canton jusqu'en l'an 2020 environ.

- C'est de la musique d'avenir?

- En effet, mais le temps passe très vite et notre travail est justement d'anticiper les problèmes liés à la mobilité. Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, ne serait-ce qu'avec le REV dont nous voulons systématiser les cadences à la 1/2 heure, voire au 1/4 d'heure; pour cela il nous faudra des infrastructures nouvelles financées dans le cadre de Rail 2000 2e étape:

- Une 4e voie CFF entre Lausanne et Renens
- Une nouvelle gare à Malley
- Une 3e voie CFF entre Renens et Allaman, exploitée comme la 3e voie Coppet-Genève

qui est uniquement réservée au trafic régional.

- Une 3e voie CFF entre Bussigny et Daillens.

- Et une 3e voie sur l'autoroute Lausanne-Genève?

- Nous souhaitons en priorité favoriser l'utilisation des transports publics. La construction de tronçons de 3e voie peut certes apporter des améliorations ponctuelles du trafic, mais ne résoudra pas les problèmes d'accès et de circulation dans les villes et agglomérations. En plus, il se pose le problème de l'assainissement de l'air qui atteint des niveaux critiques le long de l'autoroute.

- Qu'en est-il de la suppression de certains trains régionaux?

- En février 2005 les Chambres fédérales se prononceront sur le programme d'allègement des finances proposé par le Conseil fédéral. Pour le canton de Vaud, il pourrait en résulter une charge supplémentaire de 7 millions de francs par année dès 2006. Dans la mesure où le canton ne peut absorber ces charges nouvelles, on étudie par conséquent le remplacement de lignes ferroviaires coûteuses à entretenir par des lignes de bus plus économiques. Dans cette optique, une ligne comme Aigle-Le Sépey-Les Diablerets est à nouveau menacée.

- D'autres changements encore?

- Nous regardons également au-delà de nos frontières cantonales et collaborons étroitement avec nos voisins des autres cantons et des régions françaises. Nous travaillons justement à l'amélioration de la liaison internationale Lausanne-Paris par Vallorbe pour laquelle nous voulons diminuer le temps de parcours de 15 à 30 minutes. Pour cela, nous attendons avec impatience la décision prochaine des Chambres fédérales d'approuver l'Arrêté fédéral sur le raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen.

- Et quand il a terminé de travailler, que fait Vincent Krayenbühl?

- A côté de la lecture d'ouvrages de sciences ou d'histoire, je fais du ski alpin, de la randonnée en montagne et l'entretien de mon jardin à mon domicile d'Aubonne.

...Ce sont surtout des activités de mobilité of course! Thank you Mister Krayenbühl.

> Pour une bonne migration des documents

Ou la vie d'un document dans une administration; ou encore: enregistré le 15 mars 2004, je sais où se trouvera ce document dans 5, 10 ou 15 ans!

Un sondage effectué lors de l'assemblée générale de l'AVSM (Association vaudoise des secrétaires municipaux) a révélé qu'env. 10% des secrétariats municipaux de notre canton ont un plan de classement basé sur le plan comptable vaudois et que le 95% des autres administrations ne sont pas satisfaites de leur façon de classer la correspondance reçue et générée par leurs bureaux.

C'est donc avec grand plaisir que le comité de l'AVSM a pu annoncer à ses membres qu'un plan de classement type, ou de base, est en cours d'élaboration, en collaboration avec M. Robert Pictet, dir. adjoint des archives cantonales et une délégation d'archivistes communaux. Cet outil de travail sera mis à disposition des administrations au printemps 2005.

Il est à remarquer que souvent dans les petites agglomérations, les plans de classement sont établis sur la base de la répartition des dicastères ou des fonctions communales et que si le plan comptable vaudois est le pain quotidien des boursiers, il n'est pas forcément celui des secrétaires. Une grande liberté est laissée à chaque secrétaire municipal, la loi sur les communes mentionne seulement que «le Syndic veille à la conservation et à la bonne tenue des archives communales» (art. 75 LC).

Tout au long de la phase d'analyse des besoins, il a été évident que nous devions parvenir à faire transiter nos documents des armoires de l'administration aux cartons, boîtes, caisses ou simplement locaux d'archivage sans qu'il soit nécessaire de changer complètement la nomenclature du plan. C'est pourquoi la collaboration avec la société des archivistes a été souhaitée. Le plan de classement proposé pourra également faire office de plan d'archivage. Il va sans dire que le travail d'épuration des dossiers ne se fera pas tout seul, et que cette tâche, si elle a été planifiée, ne sera toutefois pas éliminée.

Le plan de base sera présenté aux secrétaires municipaux lors d'une journée de formation continue qui aura lieu au printemps prochain. Nous pouvons déjà vous dire qu'il sera adaptable à chaque commune et que si quelques termes du plan comptable ont été rajeunis, les grandes lignes ont été maintenues afin de garantir un classement sûr et fiable quelle que soit la taille de la collectivité. Il y a eu nécessairement des adjonctions étant donné que certains postes administratifs n'ont pas d'impact comptable. Un index des mots-clés, très utile à chaque utilisateur, sera également transmis.

Nous espérons que de l'étroite collaboration entre les secrétaires municipaux et les archivistes naîtra un outil de travail performant et facile à utiliser.



Introduction de la nouvelle formation commerciale de base (NFCB) > sa mise sur pied et son bilan après une année

Déjà une année que la Nouvelle Formation Commerciale de base (NFCB) a été introduite! En effet, après une phase pilote qui a duré plusieurs années, la NFCB a démarré en août 2003.

Quelques changements importants introduits par la NFCB

Comme tout changement, cette nouvelle formation a sans doute suscité des inquiétudes, des questionnements de la part des différents acteurs qui y ont participé, mais surtout des formateurs qui ont vu leur «métier» évoluer. Dorénavant, ils ne sont plus seulement des «accompagnateurs» de l'apprenti durant toute la période d'apprentissage, mais deviennent également évaluateurs et participent ainsi, plus étroitement, à la formation de leur apprenti.

Pour les apprentis les choses ont également changé. En effet, en plus des cours professionnels, ils sont tenus de suivre 4 jours de cours interentreprises par année, et doivent fournir un certain nombre de travaux sur leur place de travail, lesquels seront évalués par leur formateur et aux cours interentreprises. On leur demande également plus d'autonomie et de responsabilité dans le cadre de leur apprentissage.

Engagement fructueux des communes

Les administrations communales ont relevé avec succès le défi de cette nouvelle formation puisqu'elles ont engagé, en 2003, 75 nouveaux apprentis de commerce (56 jeunes filles et 19 jeunes hommes). 70 d'entre eux ont entamé leur 2e année en 2004, certains passant du profil E au profil B qui demande moins de connaissances linguistiques.

De plus, 119 (!) formateurs ont suivi une journée de formation à l'introduction de la nouvelle formation commerciale de base au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), sans compter ceux qui ont suivi cette même formation mise sur pied par la Direction de la formation professionnelle vaudoise (ex Service de la formation professionnelle).

Pour soutenir les apprentis dans ces nouveautés, le CEP - qui est l'Organisation régionale de formation (ORF) - représentant la branche «Administration publique» dans le canton de Vaud, a dispensé 4 jours de cours interentreprises.

Malgré une certaine inquiétude de départ, «on nous demande beaucoup!», les apprentis ont suivi assidûment les cours, sans aucune absence!

Ces cours ont été dispensés par des praticiens motivés, proches des apprentis et faisant partie de l'Administration publique.

Une étroite collaboration entre des représentants des communes, de l'Administration cantonale vaudoise et du CEP

De cette étroite collaboration sont nés deux sites Internet, spécialement conçus pour les apprentis:

- le site www.passage.vd.ch dans lequel on trouve différents thèmes relatifs à la connaissance de la branche «Administration publique». Ce support permet aux apprenants d'acquérir en partie et tout au long de leurs 3 ans d'apprentissage, les connaissances nécessaires pour l'examen final - partie branche.
- Le site www.formation.vd.ch dans

lequel on trouve toute une série de questions se rapportant aux thèmes étudiés dans le site www.passage.vd.ch

Et la nouvelle volée 2004...

C'est reparti, 186 apprentis de la branche «Administration publique» ont commencé un apprentissage de commerce cette année.

Parmi eux, 78 ont été engagés par les communes (69 font leur apprentissage en 3 ans, 8 ont débuté directement en 2e année - ils feront leur apprentissage en 2 ans - et 5 refont leur 1ère année).

Pour conclure, soulignons une fois encore la motivation, l'engagement et la disponibilité de toutes et tous en vue d'atteindre un seul et même but: mener, dans les meilleures conditions possibles, nos apprentis à l'obtention du CFC.

Marie-Thérèse Tonini
Centre d'Education Permanente



Sport Info> Riviera

Depuis plusieurs années, il y a une volonté de mettre en réseau la politique sportive des trois communes que sont Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey (bassin de population de 48'000 hab.).

Cette volonté se traduit par la mise en place du projet «Sport Info Riviera» qui sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Concrètement celui-ci a comme objectif de mettre en réseau l'ensemble de l'information sportive aussi bien associative que privée, des camps de vacances et de loisirs en général.

Le support pour cette information utilise des moyens modernes de communication sous la forme d'une ligne spéciale (sport) 0840 20 14 00 et d'un site internet www.sportinforiviera.ch. Les moyens de diffusion s'appuient sur une gestion interactive de l'information par un programme de planning d'utilisation des infrastructures et des utilisateurs communaux. Cette gestion informatique permettra aussi bien à l'utilisateur de voir ou demander des réservations, des informa-

tions de manière online qu'aux opérateurs des trois communes de gérer la demande de manière coordonnée.

Cette structure est une des structures pilotes soutenues par l'Office fédéral du sport dans le cadre de la nouvelle orientation du Conseil fédéral en matière de politique sportive. Le projet «Riviera» est également soutenu par le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud. Il est à relever que sur les dix projets pilotes en Suisse, deux seulement sont romands (Nendaz en Valais et Riviera Vevey-Tour-de-Peilz-Montreux).

L'avantage de partir avec un concept innovant de mise en place d'un réseau régional est qu'il bouscule des habitudes aussi bien décisionnelles que de gestion en général. Il fait table rase du passé et oblige de ce fait l'ensemble des protagonistes du sport en général à se poser les questions sur leur fonctionnement, leur avenir, avec comme objectif final la promotion du sport et une meilleure qualité de vie et de bien-être.

Le concept «Sport Info Riviera» a comme vocation: relier plusieurs communes ou communautés qui s'occupent du même secteur d'activité (le sport) et coordonner leur engagement en jetant un pont entre les autorités, les écoles, les clubs, les pres-

tataires commerciaux et tout un chacun. Le réseau local assure une plus-value qui profite à l'ensemble de la population.

Deux exemples de collaboration intercommunale existant sur le district de Vevey

1. Fonds intercommunal d'aide à la formation de jeunes sportifs

Depuis 1996 existe un fonds d'aide au sport qui regroupe l'ensemble des communes du district de Vevey. Ce fonds a comme objectif de subventionner l'ensemble des sociétés sportives du district qui forment des jeunes, soit 85 sociétés qui s'occupent de plus de 6000 jeunes âgés entre 6 et 20 ans.

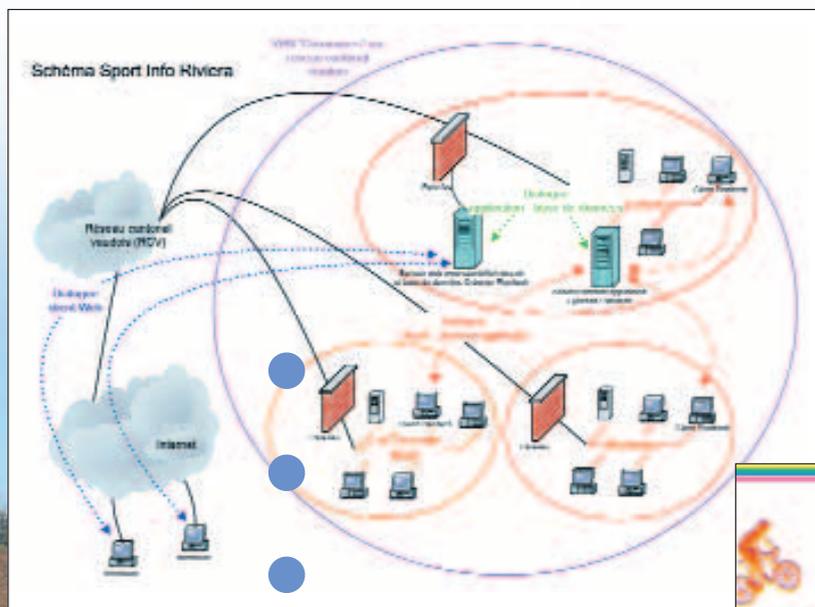
Le principe est simple: chaque commune verse une somme (Fr. 6.00 par habitant pour 2005) dans un pot commun. Cette somme qui s'élève à près de Fr. 400'000.00 est redistribuée à chaque société au prorata du nombre de jeunes affiliés.

2. Jeux internationaux pour écoliers

Depuis 2000, à l'initiative des communes de Vevey et Montreux et avec l'appui de la commune de La Tour-de-Peilz, une équipe d'écoliers de la Riviera participe à ce grand rassemblement sportif de la jeunesse.

Cette année, sous le nom Team Riviera Suisse, le district de Vevey était présent à Cleveland/Ohio aux Etats-Unis avec une délégation de 64 personnes. Les jeunes âgés de 12 à 15 ans ont participé à des épreuves sportives comme la natation, l'athlétisme, le tennis, la gymnastique artistique et le basket.

Cet événement, qui réunissait 3'000 jeunes de plus de 150 villes du monde entier, a été une expérience enrichissante d'une collaboration intercommunale en faveur de la jeunesse.





Culture sur la Riviera > Entre grandes institutions et génie local: de la place pour chacun

La vie culturelle de la Riviera est foisonnante. Les dix communes du district soutiennent ensemble les grandes institutions de la région mais laissent également de l'espace dans chaque ville ou village pour une culture plus «locale». La Tour-de-Peilz en est un exemple.

Comme toutes les communes du district, La Tour-de-Peilz participe au soutien de la culture régionale dans le cadre du Fonds culturel Riviera mais elle a aussi ses spécificités.

Il y a 25 ans, elle a acheté son château et y a installé le **Musée Suisse du Jeu**, lieu de rêve pour les enfants et les adultes qui aiment jouer mais aussi lieu de connaissance grâce à sa bibliothèque, et plus particulièrement sa magnifique collection de livres sur le jeu d'échec. Ce n'est pas moins d'un demi-million de francs que la ville met à disposition de la fondation du Musée Suisse du Jeu chaque année. En 2004, un contrat de prestation a été signé entre les deux parties, permettant de définir clairement les tâches de chacune et de donner un véritable rôle de contrôle au Conseil communal.

Le **Théâtre des Tréteaux du Château** fête, pour sa part, ses 50 ans cette année. Une petite salle, très chaleureuse, est mise à la disposition de la troupe qui ponctue l'année par ses prestations et l'accueil de troupes de théâtre amateur de toute la Romandie. On y fait régulièrement de belles découvertes, le groupe ne se laissant jamais aller à la facilité.

La commission culturelle, formée de conseillers communaux et de représentants des sociétés locales et culturelles, a pour but de promouvoir et d'aider financièrement les artistes de la commune mais aussi les spectacles et expositions venant de l'extérieur. Elle tient également à constituer un lien entre les Boélands et propose des animations faites pour, et par, les habitants. Parmi celles-ci, il convient de citer, entre autres, la Revue, les Rencontres de La Tour et le Calendrier de l'Avent géant.

Au début du mois de septembre s'est déroulée une importante manifestation: le **premier Festival du Jeu**. Grâce à l'appui d'une trentaine de sociétés locales, près de 10'000 visiteurs ont pu découvrir, ou redécouvrir, des jeux anciens ou plus

récents dans le cadre magnifique du château et du port. Spectacles, concerts et animations ont ponctué l'événement.

La liste des activités culturelles de La Tour-de-Peilz ne s'arrête pas là. On pourrait ainsi encore mentionner les expositions de la bibliothèque communale, les soirées des sociétés locales ou les animations de l'Escale (lieu de rencontre pour les aînés)...

Entre vie culturelle intense au niveau régional et foisonnement local, le cœur des Boélands ne balance pas. Leur choix est vite fait, ils tiennent aux deux!



Texte > Sylvie Winkler, Municipale en charge des affaires culturelles



Vevey ville d'images > Vevey ville de Mages



Si la notion d'image peut sembler vaste, elle est avant tout considérée par Vevey comme un mot clé fédérateur et incitateur. Sous ses aspects multiples, la question de l'image sera dans l'avenir toujours plus étroitement associée à notre commune et à notre région, tant sur le plan de son potentiel culturel que de son potentiel économique et touristique. Le **Festival Images**, qui s'est déroulé durant les trois premières semaines de septembre, représente bien cette conjonction de forces: événement culturel de haute qualité, il cherche aussi à développer des synergies avec le tissu économique actif dans les branches du cinéma, de la photographie ou des arts visuels au sens large. De plus, son développement futur est également lié aux principaux enjeux touristiques de notre région. En ce sens le Festival est à nouveau précédé des soirées de cinéma open air sur la place Scanavin, toujours riches en émotions et en sensations.

Vevey reste encore une ville d'images en devenir; le chemin vers cet objectif n'est de loin pas terminé, bien qu'une belle distance ait déjà été parcourue. Voici un bref aperçu des principales institutions qui donnent à notre ville une bonne partie de son éclat en la matière. En premier lieu, bien sûr, notre **Ecole d'arts appliqués**, dont la section de photographie fêtera en 2005 ses 60 ans d'existence. Institution de renommée internationale, elle comporte notamment aussi une section de «visual merchandising». Il y a ensuite l'irremplaçable **Musée Suisse de l'Appareil Photographique** qui fête actuellement son 25e anniversaire avec l'exposition «Small Stories from a big Country» et dont le récent agrandissement a donné accès de plein pied sur la place du Marché. Le

Musée Jenisch avec le **Cabinet cantonal des estampes** conservent ensemble les images au sens le plus noble et historique, de Rembrandt à Balthus en passant par Bocion, Ferdinand Hodler et Pablo Picasso. Et alors que le **Swissmedia Center** se penche sur les phénomènes de l'imagerie virtuelle propres à notre époque, la Ville de Vevey a fait figure de pionnière en matière d'Internet gratuit sur l'espace public, exemple suivi petit à petit par un nombre grandissant de communes, dont celle de Lausanne.

Plus récemment nous avons eu l'honneur d'accueillir le siège de **Film Location Switzerland**, structure d'envergure nationale active dans le domaine du cinéma et chargée de promouvoir la Suisse comme plateau de tournage pour des réalisateurs étrangers. En collaboration avec celle-ci, la Riviera développe sa propre structure locale qui devrait permettre d'attirer des tournages dans la région.

Mais l'image peut aussi descendre dans la rue. En octobre le Service culturel, en collaboration avec le dessinateur Krum et les **éditions Castagnié**, a proposé aux passants un parcours surprenant à travers la ville, devenue pour l'occasion *Vevey ville de Mages*. 17 œuvres originales de format mondial annonçaient l'arrivée d'un curieux personnage, un scaphandrier venu à Vevey d'un autre monde, à la recherche d'un arbre d'exception... La suite est à découvrir dans la toute nouvelle BD du jeune **Krum**, consacré par le premier prix du concours Nouveaux Talents au Festival de la BD de Sierra en 2003. En septembre les images ont aussi été volées. La compagnie de

danse **Nomades** a séduit plus d'un photographe en dévoilant au soleil couchant des extraits de son nouveau spectacle «**Traces**» dans le cadre d'un décor somptueux, avec le lac et le Gramont comme fond de scène. La première a remporté un vif succès au Théâtre de Vevey et le spectacle est actuellement en tournée.

Tout cela laisse présager que le label de «Vevey ville d'images» a encore de beaux jours devant lui. Vevey va continuer à se positionner dans ce créneau porteur et contemporain. Dans l'avenir le musée Jenisch rendra accessible en permanence l'œuvre de l'un des plus géniaux «faiseurs d'images» du 20e siècle, le peintre Oskar Kokoschka. Un autre génie, Charlie Chaplin aura bientôt son propre musée dans la région; et bien entendu, le Festival Images continuera à se développer pour se hisser au rang des événements européens incontournables en la matière, permettant ainsi de faire vivre la ville mais aussi l'ensemble de la Riviera au rythme de l'image durant les quelques semaines qui viennent clore l'été.

Références Internet des institutions mentionnées:

www.images.ch
www.cepv.ch
www.museejenisch.ch
www.cameramuseum.ch
www.swissmedia.ch
www.filmlocation.ch
www.castagniee.ch
www.compagnienomades.ch
www.theatredevevey.ch
www.vevey.ch/culture

Contact: Stefano Stoll - Délégué à la culture
Ville de Vevey - Service Culturel
Grande-Place 29, CH-1800 Vevey
Tel. 021 925 34 14 - Fax: 021 925 34 16
mailto:stefano.stoll@vevey.ch
<http://www.vevey.ch>





La Maison Visinand > centre culturel de Montreux et sa région

Située dans le coeur de la vieille ville de Montreux, dans le quartier des Planches, la Maison Visinand abrite le centre culturel de Montreux, le conservatoire de musique Montreux-Vevey, ainsi qu'un théâtre, le TMR. Les activités proposées sont destinées aussi bien à un large public qu'à un public spécialisé.

Montreux, ville de tourisme et de culture

Montreux est connue pour son Festival de Jazz, ses festivals de musique classiques, Septembre Musical, Choral Festival ainsi que pour sa saison culturelle à l'auditorium Stravinski. De plus, la région est riche d'une dizaine de musées. D'autre part, Montreux est aussi connue internationalement pour son offre touristique.

La Maison Visinand, point d'ancrage de la culture montreu-sienne et régionale

De par sa localisation et la qualité de ses espaces, la Maison Visinand attire un public régional et romand tout en apportant un plus à l'offre touristique.

Le rôle du centre culturel, Maison Visinand, est d'assurer la complémentarité de l'offre. Elle propose un large champ d'activités culturelles à l'année (plus d'une cinquantaine) et donne une réponse aux besoins des montreu-siens. Elle contribue, ainsi, largement au développement d'une politique culturelle montreu-sienne et régionale.

La Maison Visinand; trois entités complémentaires

Trois entités complémentaires se partagent les locaux mis à disposition par la commune de Montreux, soit le TMR, Théâtre Montreux Riviera, le Conservatoire de Musique Montreux-Vevey, l'Association Maison Visinand. Cette dernière propose des expositions d'art contemporain, des expositions thématiques ainsi que des cours, ateliers et un cycle de conférences.

Le financement de ces trois structures est assuré par la Ville de Montreux, la commune de Vevey, la Loterie Romande et des soutiens privés. Afin d'offrir un accès facilité pour tous à la culture, la ville de Montreux octroie des bourses de soutien pour les activités artistiques des enfants.

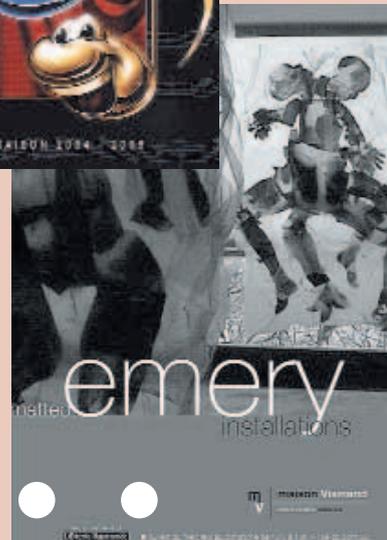
Adresse:

Association de la Maison Visinand, rue du Pont 32 - 1820 Montreux

Renseignements: de 9h00 à 12h00:
Tél. 021 963 07 26 / Fax 021 963 05 85

Mercredi à dimanche Espace d'exposition
15h00 à 18h00: 021 963 07 28

www.centreculturelmontreux.ch
maisonvisinand@centreculturelmontreux.ch



Un léopard... > en Suisse romande

Quoi de plus banal qu'un félin lâché en pleine nature! S'agit-il d'un animal de compagnie ou d'un félin? Tout dépend du point de vue.

Un peu d'histoire

La société **BOBCO Diffusion SA**, établie à Grandcour VD, a œuvré durant 20 années en solo en qualité d'éditrice de logiciels spécialisés pour les administrations publiques, essentiellement en Suisse romande mais également outre Sarine.

Le succès ne s'est pas fait attendre. La qualité des logiciels et de ses services a séduit près d'une centaine de communes vaudoises et plus de la moitié des communes fribourgeoises. Son antenne jurassienne a également permis de fidéliser près d'une trentaine de communes de ce côté-ci. Plus de 300 sites!

Le présent

Le début de l'année 2004 a été marqué par l'entrée de BOBCO au sein du groupe **informatique RUF** à Schlieren. Quelles ont été les motivations pour ce nouveau cap?

Le développement d'applications informatiques modernes avec l'avènement du guichet virtuel et les changements annoncés dans la perspective de l'année 2010 (prochain recensement) exigent l'engagement de moyens accrus.

La pérennité des investissements consentis par la clientèle durant plus de 20 ans, la solide relation de confiance établie jour après jour et la poursuite des activités au sein de BOBCO à Grandcour justifiaient une solution à la hauteur des attentes.

L'intégration opérée au sein du groupe RUF permet d'y répondre. Des informations ont été largement diffusées à ce sujet lors de l'édition d'IBCom de mai 2004, à l'occasion du Computer-meeting 2004 (Beaulieu-Lausanne), et lors de l'édition d'Affaires publiques dans son numéro d'août.

Le futur ... déjà présent

Quelles sont les solutions offertes par le groupe RUF? Elles sont plurielles et variées.

A l'instar des tailles dans le domaine de l'habillement, BOBCO proposaient des solutions M et S.

Les solutions actuelles répondent également aux **tailles supérieures** (L et XL), à un degré d'exigence élevé et aux **configurations multisites** de villes ou de départements décentralisés.



Leopardo rencontre déjà un très vif intérêt au sein des **sphères communales, régionales et cantonales** à la recherche d'une solution moderne et d'un concept novateur.

Concentrer son attention exclusivement à ses tâches, en tout temps et en tout lieu!

L'ensemble des compétences liées à la maintenance de votre environnement de travail (serveurs, stations, OS, logiciels office, antivirus,...) est délégué à votre partenaire.

A cela s'ajoute une application de gestion totalement modulaire à même de répondre aux besoins les plus larges comme les plus modestes.

Ces nouvelles solutions ont déjà trouvé preneurs moins de 9 mois après leur entrée en scène. Ceci témoigne de cette volonté et de cette détermination à servir rapidement et avec professionnalisme le secteur public: villes, communes, paroisses, institutions de droit public, établissements scolaires.

Intéressés par ces nouvelles solutions, une adresse:

BOBCO Diffusion SA

Route de Payerne 2
1543 Grandcour
www.bobco.ch
(une entreprise du Groupe RUF)
téléphone: 026 667 92 00
contact: adm@bobco.ch



Lutter efficacement contre > les «ardoises médicales» ou la fonction sociale de l'assurance voyage pour visiteurs étrangers

**Gregor T. Chatton, lic. iur., D.E.A.,
Assistant et docteur à la Faculté de Droit de l'Université de Genève**

Chaque année, les grands hôpitaux publics et universitaires de Suisse, tels le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois ou les Hôpitaux universitaires de Genève, font état de plusieurs millions de francs de factures médicales non honorées par leurs patients étrangers de passage dans notre pays. Ces factures concernent tant les frais hospitaliers ou ambulatoires d'urgence que ceux liés à des consultations, contrôles ou interventions programmés. Ce phénomène récurrent et socialement inquiétant trouve son expression dans le terme des «impayés» ou «ardoises médicales».

Que sont les «impayés»?

Concrètement, les «impayés» comprennent tous les frais que les visiteurs étrangers (extra-communautaires) risquent de créer au cours de leur séjour en Suisse, mais qu'ils ne seront pas en mesure de payer de leur poche. Comme aucune autre personne ne s'en chargera à leur place, ces frais tomberont à la charge de l'Etat. Parmi ces impayés, les ardoises médicales et les frais de rapatriement, de refoulement ou de retour anticipé de la personne vers son pays de domicile occupent la place budgétaire la plus importante.

Selon la répartition des tâches au sein des cantons, ces frais seront souvent assumés par le canton lui-même. Mais de plus en plus souvent, le canton souhaitera les répercuter sur les communes, ce d'autant plus lorsque ce sont elles qui, lors de la procédure des visas d'entrée et du système de la garantie, avaient donné leur accord à l'entrée du visiteur concerné en Suisse.

L'inadéquation de l'OEArr et le problème des lettres d'invitation

Le Conseil fédéral a, à l'instar de la plupart des Etats membres des Communautés européennes, pris conscience de ce problème important. En édictant l'Ordonnance concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr, du 14 janvier 1998), il a tenté d'y répondre. Cette ordonnance prévoit que l'étranger qui ne possède pas de moyens financiers suffisants pour assurer sa subsistance au cours de son séjour en Suisse (art. 1er al. 2 d. OEArr) doit alors fournir une déclaration de garantie provenant d'une personne physique ou société se trouvant en Suisse («le garant»). En signant le document de garantie, le garant s'en-

gage à assumer les frais de subsistance de l'étranger pendant son séjour en Suisse, ce jusqu'à un maximum de CHF 20'000.- (art. 6 à 8 OEArr).

Malheureusement, le système de la déclaration de garantie n'est pas parvenu à enrayer le phénomène des impayés de manière satisfaisante. Les raisons en sont très simples:

(1) premièrement, l'art. 6 OEArr n'exige pas des autorités compétentes, dont les Contrôles de l'Habitat communaux ou cantonaux font partie, qu'elles demandent systématiquement une telle déclaration de garantie avant d'accorder l'obtention d'un visa. En effet, ces autorités demeurent entièrement libres de l'imposer ou non, même si l'Office fédéral compétent recommande d'en faire usage;

(2) deuxièmement, certaines autorités se satisfont d'une simple lettre d'invitation informelle lorsqu'une personne morale (compagnie renommée ou association culturelle) souhaite faire venir des étrangers en Suisse. Or, une telle lettre n'implique qu'un engagement moral, et non juridique, de la part de la personne invitante. En d'autres termes, l'autorité ne pourra pas l'obliger à se charger des ardoises laissées par le visiteur étranger de passage en Suisse;

(3) troisièmement, les autorités ne peuvent que difficilement s'assurer que les personnes qui acceptent de se porter garantes disposent des moyens financiers suffisants en cas d'impayés. Très souvent, les garants - lorsque «priés à la caisse» par un hôpital ou une autre institution - ne parviennent pas même à déboursier le minimum de CHF 100.- journaliers que les Directives de l'ancien OFE prévoient pour les frais de subsistance au cours du séjour du visiteur étranger en Suisse.

Ainsi, à nouveau, ces frais se transforment en «ardoises» qui viennent peser sur les budgets de la Confédération, des cantons et des communes suisses, ces coûts supplémentaires étant, à leur tour, répercutés sur les contribuables et sur les primes des caisses maladie. Si l'on sait qu'il suffit, en Suisse, de quelques nuitées d'hospitalisation pour aboutir à des factures dépassant les CHF 20'000.- prévus par l'OEArr, ou que les coûts d'un rapatriement médicalisé, voire d'une évacuation sanitaire, atteignent facilement l'ordre de grandeur de CHF 50'000.- à

100'000.- et plus, l'on comprendra les raisons pour lesquelles le phénomène des «impayés» n'a pas pu être réglé à ce jour.

L'assurance-voyage obligatoire dans l'espace Schengen

Les expériences faites en matière de libre circulation des personnes et au niveau des Accords dits de «Schengen» ont montré aux Etats membres de l'Union européenne que le système de la déclaration de garantie ne suffisait pas à les protéger contre les dizaines de millions d'euros d'«impayés» venant aggraver la situation de leurs budgets et systèmes de santé nationaux. Entrée en vigueur le 1er juin 2004, la décision du Conseil de l'Union européenne du 22 décembre 2003 apporte une solution efficace destinée à combattre les «ardoises médicales» laissées par les étrangers de passage.

Estimant qu'il «est essentiel que les demandeurs de visa soient en mesure d'apporter la preuve, parmi les justificatifs requis, qu'ils disposent d'une assurance-voyage couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence durant leur séjour sur le territoire des Etats membres», le Conseil de l'Union européenne exige désormais que:

- les demandeurs de visa de court séjour concluent une assurance-voyage dans leur Etat de domicile et en fournissent la preuve à la Représentation étrangère compétente; ou
- la personne qui invite un étranger prend une telle assurance-voyage pour son compte et entreprenne les démarches administratives nécessaires auprès des autorités de l'Etat européen d'accueil. De surcroît, la couverture d'assurance-voyage ne doit pas être inférieure à EUR 30'000.-, soit environ CHF 47'000.-. Les exceptions à ce devoir de s'assurer sont très limitées.

Selon les informations obtenues au cours de conversations avec les consulats et autorités des Etats de Schengen, le nouveau système introduit par les Etats parties à ces Accords à partir du 1er juin 2004, commence à oser et déjà à porter ses fruits. Effectivement, de nombreux frais médicaux ont désormais pu être couverts par des assurances-voyage, sans que la collectivité, voire les garants, n'aient été mis à contribution.





Même s'il n'a pas les mêmes décorations de Fêtes qu'un Palace, le CHUV est souvent pris pour le Père Noël par de nombreux étrangers de passage!



Les cantons et communes suisses pourraient également diminuer les «impayés»

La Suisse dispose, elle aussi, de moyens semblables qui lui permettraient de lutter contre les «impayés»: il s'agit de l'assurance-voyage. D'ailleurs, elle en fait déjà usage, mais cet usage varie fortement en fonction de l'autorité, du canton ou de la commune responsable. De plus, cette utilisation sporadique et géographiquement fragmentée ne permet pas à la Suisse d'obtenir les mêmes résultats positifs que ses homologues européens, qui ont fini par harmoniser leur système de documents requis à l'échelle communautaire. Par conséquent, la Suisse dispose d'ores et déjà de la possibilité de rendre sa protection plus efficace; pour ce faire, il lui faudra néanmoins davantage se concerter au niveau politique et intercantonal et communal.

Au titre des possibilités helvétiques, plusieurs observations s'imposent: d'abord, le

régime suisse des assurances connaît, comme cela est le cas dans l'Union européenne, la branche spécifique de l'assurance-voyage (N°18). Aux termes de l'Accord bilatéral que Berne a, en date du 20 juin 1991 (suivi de nombreux règlements d'application), passé avec Bruxelles aux fins de garantir la libre prestation des assurances sur les marchés suisse et européen en ce qui a trait à l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, l'assurance-voyage peut être décrite comme suit: il s'agit de «l'assistance fournie aux personnes en difficulté au cours de déplacements ou d'absences du domicile (...). Elle consiste à prendre, moyennant le paiement préalable d'une prime, l'engagement de mettre immédiatement une aide à la disposition du bénéficiaire d'un contrat d'assistance lorsque celui-ci se trouve en difficulté par suite d'un événement fortuit, dans les cas et dans les conditions prévus par le contrat». Cette aide se matérialise en général par le rapatriement, le retour anticipé ou l'évacuation sani-

taire de l'assuré, le plus souvent de pair avec la couverture des frais médicaux d'urgence d'une maladie soudaine ou d'un accident.

Puis, l'assurance-voyage, qui est par ailleurs recommandée par l'ancien OFE dans sa feuille intitulée «Informations pour l'entrée en Suisse», est compatible avec les dispositions de l'OEArr. Davantage encore, elle les complète et veille à ce que les médecins et les autorités de notre pays soient remboursés pour tous frais médicaux d'urgence et de rapatriement. Effectivement, les autorités compétentes pour délivrer ou accorder un visa d'entrée sont également libres de recourir à l'obligation de l'assurance-voyage, voire à une combinaison entre cette dernière avec le système de la garantie, de sorte à pouvoir bénéficier de la plus grande sécurité possible.

Le dernier cas de figure, c'est-à-dire celui de la combinaison, s'avère particulièrement protecteur des intérêts économiques de la Suisse lorsque l'on se trouve en présence des rares cas dans lesquels l'assureur doit refuser ses prestations, notamment parce que le visiteur étranger aurait d'emblée planifié des contrôles ou interventions non urgentes en Suisse ou qu'il souffrirait d'un état de santé préexistant ou chronique. Dans cette hypothèse, l'Etat bénéficierait, comme par le passé, de la possibilité de s'adresser au garant de l'étranger. (A noter que, normalement, dans de telles situations, une structure d'alarme mise en place par l'assureur informera immédiatement l'assuré de son refus et lui suggérera le retour anticipé dans son pays afin de pouvoir y poursuivre des soins aux frais de son assurance-maladie locale).

Les spécificités de l'assurance-voyage

Le précédent cas de figure nous amène aux particularités de l'assurance-voyage que certaines autorités ont parfois par erreur tendance à confondre avec l'assurance-maladie/la sécurité sociale (branche N° 2) ou avec l'assistance offerte par certaines Associations ou Clubs automobiles (TCS).

- Par rapport à la LAMal, l'assurance-voyage (branche N°18) relève exclusivement du domaine de l'assurance privée et est, en Suisse, soumise à la Loi sur le Contrat d'Assurance (LCA) qui représente une loi spéciale vis-à-vis du Code suisse des Obligations. En outre, l'assurance-maladie n'est pas en mesure ni en droit de couvrir des étrangers de passage en Suisse (art. 3 LAMal). En effet, elle repose sur les principes de la solidarité, voire du mutualisme, selon lesquels seuls les cotisants réguliers, résidant de façon continue sur le territoire national, bénéficient des prestations de santé. Or, justement, les visiteurs étrangers de passage ne pourront pas bénéficier des prestations financées par une communauté à laquelle ils n'appartiennent pas et au sein de laquelle ils ne vivent pas de façon régulière.



Pour ce qui est ensuite des prestations offertes par les clubs automobiles ou autres associations (du genre «Carnets de Tourisme»), elles ne relèvent pas de l'assurance, ne sauraient la remplacer et requièrent, sous peine d'être illégales, que la personne concernée soit un membre à part entière et cotisant dudit Club.

En dernier lieu, il convient de mettre en garde contre certaines compagnies locales étrangères qui, sous divers prête-noms ou grâce à d'autres constructions douteuses, prétendent être en accord avec la branche d'assurance N°18, alors qu'il ne s'agit:

- soit pas même d'assureurs;
- soit d'assureurs ou de simples courtiers nationaux qui sont actifs dans d'autres branches d'assurance et ne bénéficient donc pas de l'autorisation délivrée par l'Office fédéral des Assurances Privées ou de l'autorité comparable d'un Etat de l'Union européenne pour la branche spécifique d'assurance-voyage.

La couverture maximale de l'assurance-voyage

Finalement, nous dirons quelques mots au sujet de la somme de la couverture d'assurance-voyage à requérir. Tant que la Suisse ne participera pas - par le biais des Accords bilatéraux bis - aux Accords de Schengen et que l'OEArr restera inchangée, il apparaît, à première vue, que la couverture maximale de l'assurance ne devrait pas dépasser la somme maximale prévue en matière de garantie, soit CHF 20'000.-. Au vu, cependant, du but de l'assurance-voyage, qui est celui de faire diminuer le phénomène des «impayés» médicaux ou autres causés par des étrangers extra-communautaires de passage en Suisse; et au vu, aussi, de la pratique

amorcée dans de nombreux consulats, communes et cantons, l'art. 7 al. 3 OEArr ne devrait pas trouver à s'appliquer au montant maximal de l'assurance-voyage. Ainsi, il serait envisageable d'exiger des sommes plus élevées (certaines autorités demandent CHF 25'000.- ou 30'000.-, encore d'autres suivent d'ores et déjà la législation européenne (puisque beaucoup de visiteurs étrangers comptent brièvement séjourner sur les territoires suisse et communautaire, cette pratique paraît logique) et demandent une couverture de CHF 47'000.- (EUR 30'000.-).

Conclusion

En guise de conclusion, il est à noter que tant le droit européen que le droit suisse apportent déjà des solutions modernes au problème préoccupant et socialement coûteux des «ardoises médicales» ou «impayés». En vigueur depuis seulement quelques mois, l'obligation de contracter une assurance-voyage euro compatible commence à faire ses preuves en Europe et à diminuer les coûts de santé décrits plus haut. Bien qu'elle connaisse déjà des exigences similaires dans bon nombre de cantons ou de représentations étrangères, la Suisse nécessiterait un léger «coup de pouce» - moyennant, p.ex., l'adaptation de l'OEArr, un concordat intercantonal, des accords communaux, voire par le biais de directives administratives d'harmonisation - pour pouvoir rendre sa protection davantage cohérente et voir ses «impayés» enfin diminuer de manière importante.

Gregor T. Chatton
[Gregor.Chatton@droit.unige.ch]



Références: CHATTON Gregor T., *La déclaration de garantie pour visiteurs étrangers soumis à visa et la branche d'assurance N°18: esquisse d'une interdépendance*, in AJPIPIJA 7/2002, pp. 784 ss.; NGUYEN Minh Son, *Droit public des étrangers*, Stämpfli, Berne 2003, pp. 168 ss.; VÖGELI E., *Reiseversicherung in der Schweiz*, in *Revue Suisse d'Assurances*, LVIII/1989, pp. 328 ss.

Documents fournis par Evason
Directeur M. Claude von Allmen

Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
15 décembre	UCV	Comité	Echallens	UCV
31 janvier 2005	UCV	Comité	Bussigny	UCV
22 février	UCV	Comité	Bussigny	UCV
03 mars	UCV	Conseil	?	UCV
29 mars	UCV	Comité	Epalinges	UCV
26 avril	UCV	Comité	Epalinges	UCV
23 mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
04 juin	UCV	Journée des Communes Vaudoises	Crissier	UCV
09 juin	IDHEAP	Journée Portes ouvertes	?	IDHEAP
16 juin	UCV	Conseil	?	UCV
28 juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
30 août	UCV	Comité	Bussigny	UCV
08 septembre	UCV	Conseil	?	UCV
27 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
25 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
17 novembre	UCV	Conseil	?	UCV
29 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
15 décembre	UCV	Comité	?	UCV



Livre de la Gendarmerie Vaudoise

Si la célébration du Bicentenaire est à ranger au rayon des souvenirs, le livre officiel retraçant les 200 ans de la Gendarmerie Vaudoise a vu le jour en juin dernier. Il va pourtant permettre aux lecteurs de se replonger dans le passé.

Tout est parti le 4 juin 2002 avec la constitution de l'Association pour l'histoire de la Gendarmerie Vaudoise et après 2 ans de recherches, le sergent-major Jean-Philippe Narindal a mis un point final à son ouvrage de 260 pages, richement illustrées, intitulé «**Je le promets**».

Il s'agit d'un parcours de la vie quotidienne d'hommes et de femmes au gré d'évènements et de mutations qui n'ont cessé de faire évoluer les structures de cette institution au service des citoyens. La gendarmerie a vu le jour sous la forme actuelle le 4 juin 1803. Elle a remplacé la maréchaussée bernoise. Le texte captivant est agrémenté de nombreuses copies de documents d'époque (notes de service, postulations, pétitions internes, etc.) et de photographies aux tons chamois et bien sûr en couleur. Les services actuels sont décrits en fin de volume.

Magnifique ouvrage, presque un livre d'histoire vaudoise!

Tiré à 3000 exemplaires, au prix de Fr. 150.–, l'argent de la vente servira à financer le futur musée de la gendarmerie qui a trouvé son site dans la forteresse morgienne.

Cet ouvrage est en vente dans les librairies Payot ou peut être commandé sur internet www.police.vd.ch/ahgv

Adjuger un marché au mieux-disant

Collection *Diriger l'entreprise* 16 - 2003 - 264 pages / Presses polytechniques et universitaires romandes

L'analyse des soumissions dans un marché public, c'est un problème à critères multiples: on cherche le «mieux-disant», qui n'est pas nécessairement l'auteur de l'offre la plus basse. Le sérieux d'un soumissionnaire, son expérience ou sa capacité à tenir les délais promis - parmi d'autres critères - peuvent amener à s'écarter du seul critère prix.

Ouvrage destiné en priorité aux praticiens, mais sans visée scientifique: peut servir de base d'enseignement dans différents domaines (architecture, génie civil, génie rural, droit, sciences administratives, etc.).

Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains

publié sous la direction de Marcus Zepf - 2004 - 188 pages - édité par les Presses polytechniques et universitaires romandes - Collection des sciences appliquées de l'INSA de Lyon

Cet ouvrage collectif présente une vision interdisciplinaire des problématiques actuelles de l'urbain, à savoir les modalités de démocratie participative, de politique locale et d'aménagement urbain. Il présente les nouveaux enjeux par rapport aux manières de concerter, de gouverner et de concevoir les territoires urbains qui ont émergé du débat interdisciplinaire et inter-culturel.

10 - 18 ans

Petit memento à l'usage des parents, édité par les communes de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains afin de lutter contre la violence chez les jeunes. Cette brochure rappelle les règles trop souvent oubliées en matière d'alcool, de drogue et de fréquentation des établissements publics.





CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES

Les démarches foncières en Pays de Vaud

Un outil pratique pour vous guider dans vos démarches foncières
Commandez le **guide sur les démarches foncières en Pays de Vaud**, au prix de Fr. 25.- pièce, à l'aide du talon-réponse ci-dessous à envoyer par fax ou mail à:
Société Vaudoise des Améliorations Foncières, Place du Nord 7 • 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 64, Fax: 021 316 64 58 • E-mail: info.saf@vd.ch.

Je souhaite commander le Guide des améliorations foncières (classeur contenant des feuillets A4 amovibles)

_____exemplaire(s) au prix de Fr. 25.- /pièce	Fr. _____
+ frais de port, forfait Fr. 5.- /pièce	Fr. _____
TOTAL:	Fr. _____

Coordonnées du destinataire:

Nom/Prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____